

MESSAGE
Séance du Conseil général du 28 novembre 2018

Objet :
Foyer St-Vincent - budget d'investissements 2018 (CODEMS)
Demande de crédit d'investissement de 196'000.--



Descriptif de la demande :

Lors de la séance du Conseil général du 2 mai dernier, le Conseil communal, sur proposition de la Commission de gestion du Foyer -St-Vincent présentait le budget des investissements 2018 de Fr. 81'650. --.

En parallèle au tableau détaillé présenté, la colonne intitulée CODEMS 2018 enregistrait les investissements pris en charge par le pot commun des frais financiers.

Celle-ci répond à un règlement et rentre dans le cadre des frais financiers. A ce titre, nous percevons en retour de la CODEMS le montant des amortissements suivant les règles d'amortissements desdits objets et l'intérêt basé sur celui de la BCF au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le Foyer doit financer par un emprunt bancaire le montant de l'investissement qui dans l'absolu lui sera « remboursé » dans les années à venir.

En conclusion, nous présentons le montant de Fr. 196'000. -- dont les objets ont déjà été validés par la CODEMS et correspondent à : un logiciel comptable, un accueil famille/résidant à l'entrée principale, un système d'appel malade, à la mise aux normes de la signalétique selon obligation ECAB et des lits électriques.

Cette colonne avait disparu lors de la présentation des budgets d'investissement 2018. Le mode de financement de la CODEMS n'avait pas été compris et de ce fait, la colonne des investissements n'avait pas été présentée afin d'obtenir l'autorisation de financement.

Le Foyer St-Vincent sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 196'000.--

Financement :

Par emprunt bancaire : Fr. 196'000. --

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 2 % : Fr. 3'920. --

Amortissement 15 % : Fr. 29'400. --

Charges annuelles : Fr. 33'320. -- à charge de la CODEMS au travers des frais financiers